

PROGRAMME NUSANTARA 2019



CHERCHEURS

PAYS CONCERNÉ(S) :

INDONÉSIE

#Recherche, Chercheurs #Appels à candidature

#Bourse et Financement

NUSANTARA est le Partenariat Hubert Curien franco-indonésien. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI), et dans le pays partenaire par le Ministère de la Recherche, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur (KEMENRISTEKDIKTI).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 27/09/2018



Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de **présentation générale**.

- **Types de projets concernés**
- **Conditions d'éligibilité des équipes**
- **Critères d'évaluation des projets**
- **Comité de sélection des projets**
- **Modalités de fonctionnement**
- **Dépenses éligibles**
- **Propriété intellectuelle**
- **Suivi des projets**
- **Modalités pratiques de soumission d'un projet**
- **Candidater**
- **Gérer ses mobilités**
- **Contacts pour le programme**

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en

favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme (hors Nucléaire, Défense, Militaire).

Les projets soumis doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des champs disciplinaires suivants :

- 1 | Agroalimentaire ;
- 2 | L'énergie, incluant les énergies renouvelables (centrales thermiques et nucléaires, géothermie, énergie des vagues et des courants marins, bioénergie, bio carburant, énergie solaire, etc.) ;
- 3 | La santé et la médecine ;
- 4 | Les sciences marines, maritimes et l'océanographie ;
- 5 | Les transports : terrestres, aériens, navals ;
- 6 | Les technologies de l'Information et la Communication ;
- 7 | Les sciences humaines et sociales ;
- 8 | Les matériaux avancés, comme par exemple les nanotechnologies ;
- 9 | La préservation de l'environnement : biodiversité animale et végétale, eau, sols, changements climatiques ;
- 10 | L'évaluation et prévention des risques naturels et/ou gestion des catastrophes naturelles incluant les systèmes d'alerte précoces faisant intervenir les sciences géologiques, sismiques, volcaniques, climatiques, géomagnétiques

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Se référer à l'AAP en anglais pour tout complément sur le volet concernant spécifiquement la partie indonésienne.

Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes

Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement supérieur (MEIRIES) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

La durée des projets est de deux années.

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement des crédits** pour une seconde année est subordonné à :

Une consommation optimale des financements accordés pour la 1^{ère} année.

La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre).

La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **avant le 15 novembre de la 1^{ère} année** à l'ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française :

- Indemnités de séjour : 100 EUR/jour dans la limite de l'enveloppe reçue déduction faite du coût du voyage,
- Voyages : transport aller-retour France/Indonésie dans la limite de 1 500 EUR par A/R.

NB : Néanmoins, bien que les fonds alloués soient des fonds nationaux, les partenaires français pourraient être autorisés à utiliser leurs crédits pour inviter leurs partenaires indonésiens si besoin est (après demande écrite à Campus France et validation écrite de l'Ambassade de France en Indonésie).

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le **document ci-joint**

<https://www.campusfrance.org/sites/default/files/medias/documents/2017-11/guide_bonnes_pratiques_nusantara.pdf> , relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un **rapport final** est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le **modèle de rapport téléchargeable**

<https://www.campusfrance.org/sites/default/files/medias/documents/2017-11/rapport_final_phc.doc> et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la **page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »**.

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **27 septembre 2018**
- Diffusion des résultats : **Décembre 2018**
- Début des projets : **Début 2019**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

ARTICLE



Candidater à un
PHC

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une **fiche d'engagement** <https://www.campusfrance.org/fr/system/files/medias/documents/2018-07/fiche18_droit.doc> et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

- Pour le suivi du programme et les relations avec le partenaire étranger

Prof. Nicolas GASCOIN

Attaché de coopération pour la Scientifique et Technologique
Ambassade de France en Indonésie
Jalan MH Thamrin 20,
10310 Jakarta, Indonesia
Tél : +62 21 2355 7925
Mél : nicolas.gascoin@diplomatie.gouv.fr

- Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France - Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles
75010 PARIS
Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire

Prof. Dr. BunyaminMaftuh MPd, MA

Director of Career and Competencies of Human Resources
Directorate General of Resources of Science, Technology and Higher Education
The Ministry of Research, Technology and Higher Education, Republic of Indonesia
Building D 5
th Floor, Jl. Jend. Sudirman Pintu 1 Gelora Senayan, Jakarta 1027
Mél : mulyono@dikti.go.id, bunjaminmf@ristekdikti.go.id, bmaftuh@yahoo.co.id

Site web : <https://www.ifi-id.com/id/nusantara> <<https://www.ifi-id.com/id/nusantara>>